

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2026-08
du 05 Mars 2026**

Madame la Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020, du 26 février 2021, et du 09 Octobre 2024, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

Article 1 : De souscrire une convention avec l'association RDM Rugby des Monts, pour la mise à disposition gratuite du terrain de sports et vestiaires du complexe associatif, pour une durée d'un an, renouvelable par décision de la Commune.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS



Transmise en préfecture le : - 6 MARS 2026
Notifiée le : - 6 MARS 2026
Affichée le : - 6 MARS 2026